



Curatelle et vente de biens

Par **bacqueville**, le **24/08/2011** à **12:58**

Bonjour,

Quel recours a t-on contre un curateur de l'UDAF qui, soit par incompétence, soit par laxisme ne fait pas son travail ? ex. Il met des biens en vente dans une agence immobilière sans donner à celle ci un acte de propriété . Ce qui revient à dire que ces biens ne sont pas vendables. Merci de votre réponse. Cordialement